



Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Vendredi 5 juin 2020

DOSSIER DE PRESSE

1^{er} COMITÉ DE SUIVI Grenelle contre les violences conjugales





CONTEXTE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

C'est au sein du couple que les violences à l'encontre des femmes sont les plus fréquentes.

Une forte occultation des violences, une forte banalisation et un niveau de dénonciation faible.

Une vulnérabilité particulière des jeunes femmes de moins de 25 ans qui subissent le plus de violences dans les espaces publics (intimidations, insultes, harcèlements, brutalités, viols, tentatives de viols).

Les femmes victimes d'agression sexuelle avant l'âge de 15 ans sont davantage exposées aux tentatives de suicide, aux grossesses non désirées et aux IVG.

L'alcool est un facteur aggravant, voire déclencheur de la violence à l'égard des femmes.

Quelques chiffres

Les taux de violence à l'égard des femmes en Nouvelle-Calédonie sont particulièrement élevés en comparaison avec la Métropole – **six fois plus, rapportés à la population** - et touchent toutes les communautés.

Données INSERM 2002 :

- **1 femme sur 4 a subi une agression de type physique ou sexuelle,**
- 22 % des femmes ont subi des brutalités physiques,
- 1 femme sur 8 a été victime d'attouchements sexuels, de tentatives de viol ou de viol avant l'âge de 15 ans,

Se référant au rapport du Conseil économique social et environnemental de 2017 :

2,3 % des métropolitaines déclaraient avoir été victimes d'agression physique par leur (ex-) conjoint dans les 12 derniers mois. Ce chiffre monte à 17 % pour la Polynésie et à 19 % pour la Nouvelle-Calédonie. Les femmes de ces deux territoires sont également huit fois plus victimes d'agressions sexuelles par leurs conjoints que dans l'hexagone.

Source : Procureur de la République – octobre 2019 :

En 2018, **1 233 plaintes pour violences conjugales ont été enregistrées par les forces de l'ordre en Nouvelle-Calédonie**, soit autant qu'un département comme les Yvelines qui compte 1,7 million d'habitants. En 2019, sur le territoire national, on dénombrait 136 victimes de féminicides par leur conjoint, en Nouvelle-Calédonie, deux ont été identifiées.

Source : Procureur de la République – novembre 2019 :

Les violences intrafamiliales avaient progressé de 14,6 % sur les 10 premiers mois de l'année 2019 en Nouvelle-Calédonie.



UNE PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, DE L'ÉTAT ET DE TOUS LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dès son installation, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fait le choix de créer **un secteur dédié à «la lutte contre les violences faites aux femmes »**.

Cet engagement fort a été confirmé en novembre 2019 lors du « Grenelle contre les violences conjugales » à l'occasion duquel, Thierry SANTA, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré « la lutte contre les violences faites aux femmes, **grande cause territoriale** ».

L'engagement du traitement de cette problématique de manière transversale s'inscrit dans l'intervention de plusieurs membres du gouvernement dans les domaines de l'économie, du travail, du budget ...

RAPPELS GRENELLE 2019

Impulsé par le Premier ministre Édouard Philippe en Métropole, puis relayé dans les Outre-mer, le Grenelle contre les violences conjugales de la Nouvelle-Calédonie s'est tenu **le samedi 23 novembre 2019**, à l'université de la Nouvelle-Calédonie.

Organisé conjointement par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le haut-commissariat, à deux jours de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ce Grenelle a permis de faire la restitution des ateliers menés pendant plus de deux mois à Nouméa et de présenter les principales orientations de chacun d'eux.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le procureur de la République ont animé trois ateliers, sur les thématiques suivantes :

- 1. la protection des femmes victimes de violences (plaintes et sanctions pénales), piloté par le procureur de la République.**
- 2. le parcours de la victime (alerte, accueil et prise en charge, hébergement, éviction des agresseurs ...), piloté par le gouvernement,**
- 3. prévention et gouvernance (éducation, communication, formation des acteurs, addictologie, etc.), piloté par le gouvernement.**

Plus de 120 acteurs institutionnels et associatifs ont été mobilisés sur ces sujets dans une véritable démarche participative, pour initier ou développer des mesures efficaces et proches des problématiques de terrain : 90 recommandations et pistes d'améliorations ont ainsi été formulées.

En clôture de cette matinée, une charte d'engagement intitulée « Agir ensemble pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes » a été signée par tous les acteurs institutionnels présents.



UN COMITÉ DE SUIVI POUR RENDRE COMPTE DES ENGAGEMENTS

Le premier comité de suivi de ce Grenelle se réunit afin que les partenaires institutionnels exposent l'état d'avancement de leurs engagements.

Ce comité est également l'occasion de faire un premier bilan des nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 (signalement par SMS, signalement dans les pharmacies, distribution de cartes avec les numéros d'urgence ...).

1- SMS de signalement :

Le partenariat OPT-gouvernement, porté par Yoann Lecourieux, membre du gouvernement, et président du conseil d'administration de l'OPT, pour la mise à disposition d'un téléphone mobile et d'un nouveau numéro de téléphone pour un SMS de signalement. L'OPT apporte également son aide financière par la prise en charge des numéros verts dans le domaine de la lutte contre les violences.

2- Signalement en pharmacie

La mise en place d'un protocole de signalement immédiat avec l'ordre des pharmaciens en NC, le Haut-commissariat, la Police nationale et la gendarmerie, en partenariat avec le gouvernement permettant à la victime de se signaler directement auprès du pharmacien avec mise à l'abri dans l'officine. Dispositif lancé lors du COVID qui sera pérennisé par convention.

3- Cartes « Pocket VIF »

La distribution de 30 000 cartes de contacts d'urgence, les « Pocket VIF » pour les adultes et de 20 000 cartes pour les jeunes, largement diffusées dans les lieux publics et les établissements scolaires des trois provinces.

Une édition exclusive en braille a été réalisée pour les personnes non voyantes en partenariat avec l'AVHNC.

Présentation de l'avancée des engagements des partenaires institutionnels

4 THÉMATIQUES : GOUVERNANCE, INFORMATION, FORMATION, ROLE DU MONDE ÉCONOMIQUE

THÉMATIQUE 1 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

- ✓ **Enquête Cadre de vie et sécurité : disposer de données chiffrées actualisées afin de guider les politiques publiques.**

Partenariat entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et l'ISEE pour la réalisation en 2021, en Nouvelle-Calédonie, de l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) dite aussi « de victimisation ».

Cette enquête permettra d'avoir dès le début de l'année 2022, des premiers indicateurs sur les différentes atteintes, violences et agressions auxquelles sont confrontés les Calédoniens dans leur quotidien, dont les violences intrafamiliales.

- Calendrier : phase préparatoire 2020, réalisation de l'étude 2021 et résultats début 2022.
- Financement : État/Nouvelle-Calédonie/ISEE

- ✓ **Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**

La province Sud a lancé en mars 2020 un appel à projets visant à soutenir financièrement des projets associatifs portant sur des actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nomination de « référents égalité » dans toutes les directions de la province Sud dès 2020.

- ✓ **Subventions aux associations dédiées**

Sanctuarisation des subventions attribuées par le gouvernement aux associations impliquées dans la lutte contre les violences intra familiales et prise en charge des communications d'associations en charge des violences faites aux femmes par l'OPT.

THÉMATIQUE 2 : INFORMER, COMMUNIQUER, PRÉVENIR

- ✓ **Dispositif mobile solidaire (DSM) : développer des actions de proximité sur tout le territoire**

Mise en circulation fin 2020 d'un Dispositif mobile solidaire (DSM), notamment pour l'accès au droit et de prévention des violences conjugales. Ce bus a vocation à faciliter l'accès gratuit au droit en tout point du territoire et à mieux détecter et traiter les situations d'urgence, en allant à la

rencontre des populations les plus vulnérables et isolées pour libérer la parole, notamment des femmes victimes de violences.

Ce dispositif de proximité s'inscrit dans le cadre du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

La coordination sera assurée par la Croix-Rouge en partenariat avec des associations dont l'ADAVI et Femmes et violences conjugales.

- Calendrier : phase préparatoire 2020, lancement novembre 2020
- Financement : Etat/Nouvelle-Calédonie

✓ **Site internet » stop-violences-femmes.nc » : informer et orienter les victimes**

Création d'un site internet dédié aux violences intra-familiales, pour un accès facile et immédiat à l'information qui s'adresse à toutes et à tous, identifiant les acteurs de terrain et les dispositifs d'aide et d'accompagnement sur tout le territoire, les textes de lois, des conseils d'experts et des témoignages... intégrant des données formulées en langues des différentes communautés océaniques.

- Calendrier : lancement août 2020
- Financement : Nouvelle-Calédonie

✓ **Education à l'égalité entre les filles et les garçons en établissement scolaire,**

- Généralisation de la nomination de **référénts égalité** en établissement scolaire dès la rentrée 2020.
- Généralisation de la **labellisation 3^E**, pour une éducation à l'égalité en droit, devoir et dignité, des établissements scolaires du secondaire et du primaire (à ce jour **40 % des établissements** sont labellisés).
- Formation renforcée des enseignants et des élèves : démarche ABMA « Aller Bien pour Mieux Apprendre », dans le cadre fixé par le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, de nouveaux modules en « e-formation », sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons dès l'école primaire dans le cadre de la réforme des programmes en cours.
- Nouvelle formation **d'élèves « pairs »** dans le secondaire assurée par la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ en zone gendarmerie) sur la gestion du climat scolaire avec un nouveau module dédié aux violences intra familiales.



✓ **CAVAD NC** : informer les partenaires

Développement de la cartographie de localisation des différents dispositifs et partenaires.

Cet outil, développé par les membres du conseil restreint de sécurité et de prévention de la délinquance s'est encore enrichi par l'ajout des nouvelles ressources et fonctionnalités notamment sur les téléphones portables. C'est aujourd'hui l'une des cartes mise en ligne par le gouvernement les plus consultées avec plus de 2100 visites depuis sa création et près de 500 consultations durant la période de confinement, soit 10 fois plus de vues qu'en période normale. (Associations, forces de l'ordre, collectivités et institutions (<http://carto.cavad-nc.georep.nc>))

✓ **DAV** : dispositif d'accueil d'urgence des victimes d'agressions

Une convention de mise en œuvre du dispositif d'accueil d'urgence des victimes d'agressions (DAV) au sein du pôle Mère-Enfant du Médipôle a été signée entre le gouvernement, l'État, la justice, la direction du centre hospitalier et la province Sud en 2019.

Un lieu unique où les victimes bénéficient désormais d'une prise en charge globale.

✓ **Dispositif d'accueil** :

Dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences en province des îles et son extension récente sur deux aires coutumières en province Nord (familles d'accueil).

✓ **Hébergement en province Sud** :

- **Un nouveau foyer d'hébergement d'Urgence à N'DU**, opérationnel dès 2021 qui a vocation à accueillir des femmes originaires de la province Sud, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.
- **Des appartements relais** destinés à des femmes plus autonomes, notamment insérées professionnellement : partenariat province Sud/SIC pour une mise à disposition de cinq appartements relais, disséminés dans le centre de Nouméa. La province Sud prendra en charge les loyers, les charges et l'aménagement mobilier complet.
- **Nominations de référents égalité** dans chacune des directions de la province Sud, en lien avec la mission à la condition féminine.

THÉMATIQUE 3 : LA FORMATION DES ACTEURS

✓ **Formation des professionnels**

Plan AGIR (Accompagnement Gagner Intervenir Rapprochement de la gendarmerie) et Plan d'amélioration de l'accueil de la direction territoriale de la police nationale.

✓ **Formation à la création d'entreprise**

ADIE : l'action conduite dans le cadre du PTSPD afin de permettre l'émancipation des femmes par l'économie. Des interventions ont eu lieu au premier trimestre 2020 afin de promouvoir le prêt de groupe.

✓ **Formation à la gestion de la violence**

IFAP : nouveaux modules de formation de prévention relatifs aux violences conjugales et intrafamiliales

THÉMATIQUE 4 : IMPLIQUER LE MONDE ÉCONOMIQUE

✓ **Charte d'engagement avec les acteurs économiques**

Christopher Gygès, membre du gouvernement, propose une charte d'engagement associant les partenaires économiques et les associations pour un accompagnement bienveillant des personnes victimes de violences conjugales. En effet, les violences conjugales, si elles relèvent de faits de la vie privée, peuvent néanmoins intervenir ou se prolonger dans le cadre de l'entreprise. Les entreprises ont donc un rôle de détection et de signalement.

À l'issue de ce premier comité, des ateliers techniques seront constitués dans la perspective d'un deuxième comité de suivi en novembre 2020.